



## Editorial



par  
**Philippe MARINI**

*Président de l'association  
Seine-Nord Europe,  
Maire de Compiègne*

### **L'accord obtenu sur le protocole de financement est une nouvelle preuve de « l'union sacrée » nouée autour de Seine-Nord Europe**

Annoncé le 28 novembre dernier par le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, à l'issue d'une nouvelle réunion de travail avec les collectivités concernées, l'accord sur le protocole de financement de Seine-Nord Europe était très attendu, notamment par nos membres. Il faut saluer l'effort supplémentaire consenti par la Région Hauts-de-France, et l'engagement financier de la Région Ile-de-France.

Le point d'irréversibilité du projet, qui constituait l'un des objectifs de l'association, a été atteint. Il faut s'en féliciter, car dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, le projet Seine-Nord Europe apparaît comme l'un des rares grands projets à disposer aujourd'hui d'un plan de financement établi, partagé et

confirmé. L'attachement des territoires à ce projet a joué un rôle déterminant. C'est cette « union sacrée », nouée au fil du temps au-delà des clivages politiques et des cycles électoraux, qui a permis de faire de Seine-Nord Europe un projet d'avenir commun.

Jusque dans la dernière ligne droite des négociations, l'association Seine-Nord Europe a pleinement joué son rôle de soutien au projet. Avec l'aide de nombreux organismes socio-économiques -notamment franciliens-, un dossier spécial sur l'intérêt économique du projet pour l'Ile-de-France a été réalisé par l'association et présenté au cabinet de la Présidente de la Région Ile-de-France peu de temps avant les dernières négociations prévues avec l'Etat.

Le projet Seine-Nord Europe est désormais entré dans une nouvelle phase directement liée à sa construction. Notre association poursuivra son action en accompagnant l'inscription du projet au cœur des économies territoriales, en vue du chantier et dans la perspective de la mise en service de cette grande liaison fluviale. Parmi les outils mis en œuvre par l'association, le Club des Villes & EPCI a vocation à réunir les collectivités situées sur la zone d'effet du projet, afin de les aider à son appropriation économique. La première réunion de ce Club, organisée à l'hôtel de ville de Douai le 7 décembre 2016, a été une grande réussite. Tous les élus et observateurs réunis ont pu constater à quel point les débats sont devenus concrets et les avancées tangibles. Les Contrats territoriaux de développement, adoptés par les intercommunalités les plus concernées en ce début d'année, en sont les premières illustrations. Seine-Nord Europe est enfin devenu une réalité pour et dans les territoires. ■

## Protocole d'accord entre l'Etat et les collectivités territoriales sur le financement de Seine-Nord Europe

*A l'issue d'une réunion organisée le lundi 28 novembre, Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a annoncé que l'Etat, les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et les départements intéressés étaient parvenus à « un accord sur un projet de protocole financier » pour la réalisation du canal Seine-Nord. Cet accord très attendu par l'association permet d'ouvrir la phase de préparation du chantier Seine-Nord Europe.*

En amont de cette réunion conclusive, l'ensemble des parties prenantes au financement du projet s'étaient déjà réunies le 15 novembre au Ministère, afin de partager leur position et capacité de financement du projet. 10 jours plus tard, Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, annonçait par voie de communiqué qu'elle avait « décidé de répondre favorablement à la demande de Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France de contribuer au Canal Seine-Nord Europe », et qu'à ce titre, « la Région Ile-de-France engagerait une participation exceptionnelle et forfaitaire de 110 millions d'euros pour le Canal Seine-Nord Europe ». Notre association se félicite de retrouver dans l'argumentaire développé par la Présidente de la Région Ile-de-France, plusieurs éléments issus du dossier réalisé avec l'aide des organismes socio-économiques franciliens et transmis au cabinet de la Président de la Région Ile-de-France (voir ci-contre).

Malgré cette subvention francilienne, il manquait encore 100 millions d'euros pour respecter le principe de parité entre la subvention de l'Etat et celle des collectivités. Comme l'a expliqué Gérard DARMANIN, Vice-Président de la Région Hauts-de-France, à Douai le 7 décembre (voir encart), cet accord sur le projet de protocole financier n'aurait pas pu être trouvé sans un effort supplémentaire consenti par la Région Hauts-de-France. Le Président Xavier BERTRAND a tout d'abord décidé d'allouer une subvention supplémentaire de 50 millions d'euros au projet. Pour réunir les 50 autres millions d'euros, d'autres collectivités situées sur la zone d'effet du projet seront également sollicitées. Dans l'hypothèse où cette somme ne pourrait être réunie, le Président de la Région Hauts-de-France s'est engagé à mettre la différence pour atteindre le 1 milliard d'euros de subventions territoriales.

### « Un projet infrastructurel ambitieux » pour le Premier ministre

A l'occasion de sa visite du salon Eurowaterways, le 2 février 2017, le Premier ministre, Bernard CAZENEUVE, a souligné toute l'importance du projet Seine-Nord Europe qui « renforcera la filière maritime nationale au Nord et à l'Ouest », ajoutant que « c'est dans l'articulation du maritime et du fluvial que nous pourrions valoriser nos atouts littoraux et développer des modalités de transports nouveaux ».

Concernant l'actualité du projet, le Premier ministre a souligné : « Nous sommes dans une phase de mise en œuvre de la société qui aura pour objectif de gérer ce grand équipement. Nous l'avons institué car nous avons été capables de boucler le financement en créant les conditions de l'intervention de l'Union européenne à des hauteurs très significatives qui rendent soutenables le financement de ce projet infrastructurel ambitieux ».

### Le décret sur la gouvernance de la Société de projet

Le 10 janvier 2017, Alain VIDALIES a précisé que le décret qui définissait la gouvernance de la future Société du canal Seine-Nord Europe avait été validé par le Gouvernement et transmis au Conseil d'Etat début 2017. Il s'est voulu rassurant sur le fait d'avoir dépassé la date du 31 décembre 2016, « qui constituait un objectif et non une règle ». Il a par ailleurs souligné que les représentants de l'Etat au Conseil de surveillance de la Société de projet soutiendront la candidature de Rémi PAUVROS, Député du Nord, pour la présidence. Ajoutant, « Comme ces représentants sont majoritaires, je peux vous annoncer que Rémi PAUVROS sera le Président de cette Société ». ■

### L'action menée par l'association en direction du Conseil régional d'Ile-de-France

Dans la perspective de la réunion du 15 novembre 2016, l'association Seine-Nord Europe avait souhaité alimenter la réflexion de l'exécutif francilien via la transmission d'une synthèse de contributions sur l'intérêt du projet réalisées par différents organismes socio-économiques -notamment franciliens- (CCIR, CESER, FNTP, MEDEF...). Cette synthèse a fait l'objet d'une présentation au cabinet de Valérie PECRESSE par une délégation de représentants de ces organismes pilotée par l'association. Tous les avis des organismes socio-économiques se rejoignaient sur l'opportunité unique que constitue ce projet, de par ses bénéfices pour la compétitivité des entreprises et des territoires et son impact positif sur la création d'emplois à court et moyen terme.

Contributions et synthèse disponibles sur notre site [www.seine-nord-europe.asso.fr](http://www.seine-nord-europe.asso.fr)



Transport de conteneurs sur la Seine

## Les premiers contrats territoriaux de développement en cours de finalisation par les intercommunalités

*Proposition figurant dans le rapport du Député Rémi PAUVROS, la réalisation de contrats territoriaux de développement (CTD) relatifs au projet Seine-Nord Europe s'inspire des contrats de développement territorial de la Société du Grand Paris, responsable de la réalisation d'un métro en rocade autour de Paris. Ces contrats signés entre l'Etat, la Région, les Départements et les Communautés de communes ou d'agglomération, se veulent un outil souple de programmation des aménagements et du chantier, adaptable aux réalités de chaque territoire.*

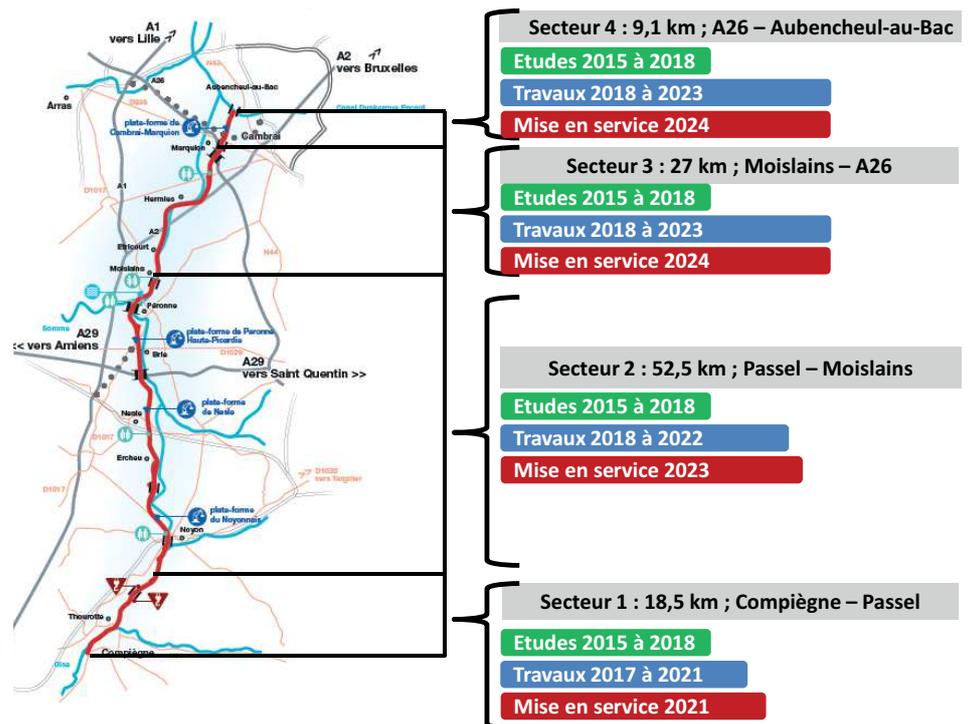
Concrètement, ces contrats se décomposeront en 3 principales étapes : l'aménagement en bord à canal, le développement économique (pendant et après le chantier) et l'organisation du chantier. En 2016, Voies navigables de France (VNF) a déjà lancé la réflexion sur l'aménagement en bord à canal avec les intercommunalités concernées, en vue de la finalisation d'un CTD par arrondissement : Arras/Cambrai, Péronne, Compiègne/Noyonnais. Le pilotage de cette démarche a été confié aux Sous-Préfets.

économiques. En matière environnementale, la démarche ERC (Eviter – Réduire – Compenser) est intégrée et les questions de compensations environnementales sont anticipées afin d'être optimisées. La localisation précise et l'aménagement des futures plateformes multimodales ont également fait l'objet d'échanges avec les élus locaux, afin d'améliorer leur inscription au sein des flux économiques territoriaux. Ces projets de CTD seront adoptés par les intercommunalités concernées au cours du premier semestre 2017. ■

### Un CTD prévu par arrondissement

Ces contrats permettront à la future Société du canal Seine-Nord Europe de disposer d'une vision précise et formalisée des acteurs locaux sur les choix d'aménagement autour du canal, afin de faciliter le travail de la maîtrise d'œuvre. Pour les acteurs locaux, cet exercice constitue un moyen pour s'approprier le projet, de bien en estimer les impacts et d'optimiser les projets du territoire en lien avec le canal.

Pour construire ces CTD, les responsables des intercommunalités concernées ont rencontré l'ensemble des élus des territoires traversés ou impactés, afin d'identifier leurs demandes, à la fois thématiques et géographiques. Parmi les demandes thématiques, on trouve les rétablissements de voirie et les différents types d'aménagements : paysagers, environnementaux, économiques et touristiques. Les plans initiaux sont ainsi retravaillés pour être plus finement adaptés aux exigences locales et autres dynamiques



### Les réunions du Club des Villes et EPCI Seine-Nord Europe / Seine-Escaut

La première réunion du « Club des Villes et EPCI Seine-Nord Europe/Seine-Escaut », organisée par l'association à Douai le 7 décembre 2016, fut un vrai succès. Le prochain événement aura lieu en Ile-de-France au printemps 2017.

Le Club des Villes et EPCI est un outil créé par l'association afin de poursuivre son action auprès des collectivités. Il a vocation à favoriser l'échange d'informations et d'expériences autour de Seine-Nord Europe, à contribuer à la diffusion et à la mutualisation des bonnes pratiques, et à aider les territoires à

optimiser les bénéfices et les retombées territoriales de cette future infrastructure. La première réunion organisée à l'hôtel de ville de Douai a réuni près de 80 élus particulièrement intéressés et mobilisés par le sujet qui ont pu découvrir les contours des premiers contrats territoriaux de développement mais également différentes initiatives locales en lien avec le transport fluvial (voir compte-rendu joint). La prochaine rencontre sera organisée en Ile-de-France, au printemps 2017, et sera consacrée au développement complémentaire de l'Axe Seine et celui de Seine-Nord Europe.

## Le trafic fluvial en 2016

Les chiffres provisoires du trafic fluvial 2016 traduisent la morosité du contexte économique général et les difficultés particulières rencontrées par la filière lors de l'année écoulée : impact des crues exceptionnelles, baisse des trafics historiques... Enfin, les principaux relais de croissance attendus, comme les travaux du Grand Paris, ne seront tangibles qu'en 2017. Résultat : les tonnages transportés sont en baisse de 1,1 %, et les prestations en t-km ont diminué de 8,5 %. ■

## Règlement européen EMNR

Le règlement européen sur les émissions polluantes des moteurs des engins mobiles non routiers (EMNR) a été publié le 16 septembre 2016. Ce texte vise à réduire les émissions de monoxyde de carbone (CO), d'oxydes d'azote (NOx), d'hydrocarbures et de particules fines (PM). Pour accompagner le renouvellement de la flotte, le Plan d'aides à la modernisation et à l'innovation (PAMI) va être renforcé, passant de 16,5 M€ à 20 M€ pour la période 2018-2022.

De leurs côtés, les armateurs fluviaux se sont engagés dans la réduction de leurs émissions de particules par le recours au GNL, au diesel électrique ou à des moteurs EURO VI marinisés. Ils travaillent sur plusieurs axes de progrès : un axe expérimentation avec le CEREMA, un axe R&D avec VNF (Batelia), un axe évolution de la réglementation et un axe financement avec les acteurs publics et Entreprendre pour le Fluvial. ■

## Accord sur les coûts de maintenance au port de Dunkerque

Après un an d'expérimentation, le Grand port maritime de Dunkerque a décidé de pérenniser le dispositif visant à mutualiser les coûts de maintenance des conteneurs destinés au transport fluvial. Cette surcharge, qui pesait sur la compétitivité du mode, n'est plus facturée aux seuls opérateurs fluviaux, mais lissée auprès de l'ensemble des armateurs. L'adoption de ce système, qui existe depuis de nombreuses années dans les ports du Nord, a été saluée par le Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES et le Comité des Armateurs Fluviaux qui souhaite désormais que ce dispositif soit étendu prioritairement au Grand port maritime de Marseille. ■



Nouveau terminal conteneur de Saint-Saulve

## Un nouveau site web Seine-Nord Europe

Les collectivités parties prenantes à la Société du canal, l'Etat et VNF ont lancé, le 14 septembre 2016, un nouveau site internet dédié au canal Seine-Nord Europe : [www.canal-seine-nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr) ■

## Plan d'action sur le fret fluvial

Lancée en octobre 2014, la conférence sur le fret fluvial s'est achevée le 15 septembre 2016 par une réunion au cours de laquelle Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat aux Transports, a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour le fret fluvial.

Trois axes directeurs ont été retenus pour ce plan national pour le fret fluvial :

- > **Accroître le niveau de performance environnementale et économique de l'offre fluviale, en développant l'innovation** : création du centre d'innovations fluviales Batelia, entrée en vigueur du règlement Engins Mobiles Non Routiers en 2019 (EMRN), etc.
- > **Investir dans l'entretien, la modernisation et le développement du réseau fluvial afin de disposer d'une infrastructure plus sûre et performante** : nouveau projet stratégique de VNF 2015-2020, développement de services aux usagers, renforcement de la gouvernance des ports fluviaux autour des collectivités territoriales, de VNF et des acteurs économiques, etc.
- > **Se préparer aux opportunités des nouveaux marchés émergents** : adaptation des schémas logistiques, mise en place d'un plan d'aide au report modal (2018-2022), développement des grands bassins fluviaux, etc.

Un comité de suivi, ayant vocation à se réunir au moins une fois par an, a été mis en place. Il permettra d'enrichir les actions à conduire avec d'autres réflexions à venir. « *Le mode fluvial offre des perspectives d'avenir solides. Il faut continuer d'agir pour en assurer toute sa compétitivité, pour dynamiser la France du Fluvial* » a déclaré Alain VIDALIES.

## Les membres du Bureau de l'association Seine-Nord Europe

Suite à l'AG du 24 mai 2016, le Comité de Direction a élu son Bureau, composé des membres suivants :

### Président

- Philippe MARINI, Maire de Compiègne

### Vice-Présidents

- Serge CAMINE, Président délégué du CESER Hauts-de-France
- Gérald DARMANIN, Vice-Président du Conseil régional des Hauts-de-France
- Didier KLING, Président de la CCIR Paris Ile-de-France
- Frédéric CHEREAU, Maire de Douai

### Vice-Président - Secrétaire Général

- Jean-François DALAISE, membre du CESER Ile-de-France, administrateur de Ports de Paris / HAROPA

### Vice-Président - Trésorier

- Philippe HOURDAIN, Président de la CCIR Nord de France